# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## musée de la chasse

Question écrite n° 21325

### Texte de la question

M. Jean Tiberi rappelle à M. le ministre de la culture et de la communication les efforts entrepris par la Fondation de la maison de la chasse et de la nature pour doter la capitale d'un beau musée. II lui demande la nature des encouragements que le Gouvernement a prodigués pour la réussite de cette entreprise.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre de la culture et de la communication sur le musée de la Chasse et de la Nature. Ce musée compte parmi les principaux musées de France aux termes de la loi du 4 janvier 2002 de la région Ile-de-France et entretient des relations très suivies avec les services du ministère de la culture et de la communication. Inauguré en 1967 par André Malraux, il doit beaucoup à l'action exemplaire et à la générosité de deux mécènes : François et Jacqueline Sommer, à l'origine de la création de la Fondation de la maison de la chasse et de la nature dans laquelle s'inscrit pleinement la vocation patrimoniale, pédagogique et culturelle du musée. Cette fondation, par le voeu de ces donateurs, est propriétaire d'importantes collections, régulièrement enrichies par de judicieux achats. Situé au coeur historique du quartier du Marais, rue des Archives, il est installé dans le cadre remarquable de l'ancien Hôtel de Guénégaud, construit vers 1654 par l'architecte François Mansard, classé au titre des Monuments-Historiques. Depuis sa création, cet établissement bénéficie de l'aide et des conseils scientifiques et techniques des services du ministère de la Culture. Les collections nationales lui ont consenti de nombreux dépôts provenant en particulier du musée du Louvre, du musée de l'Armée et de la manufacture de Sèvres qui a consenti au dépôt pour leur mise en valeur de très nombreux tableaux de François Desportes, l'un des principaux peintres animaliers français du xviiie siècle. Il anime par ailleurs le réseau français des musées de la chasse qui regroupe principalement, le musée de la Vénerie à Senlis et celui de la Chasse et de la Fauconnerie de Gien, outre son annexe installée dans le cadre prestigieux du château de Chambord. La fondation vient d'acquérir pour étendre et développer ses activités l'Hôtel de Mongelas qui le jouxte. Cette acquisition s'accompagne actuellement de l'élaboration d'un nouveau projet scientifique et culturel auquel s'associent pleinement les services de la direction des musées de France. Le musée de la Chasse et de la Nature devrait ainsi se doter des équipements modernes indispensables à son fonctionnement et d'une nouvelle muséographie. Le ministère de la culture et de la communication accompagne la rénovation et l'extension du musée par les conseils techniques de ses services, dans le domaine de l'architecture et de la muséographie, mais également pour la mise en oeuvre du programme de conservation et la restauration de ses riches collections. La direction des musées de France participe activement à l'élaboration scientifique et culturelle de cet important projet. Le réaménagement du musée justifie la mise en dépôt de nouvelles oeuvres importantes provenant des collections nationales (Mobilier national, musée de l'Armée, musée du Louvre, musée des Arts décoratifs, musée d'Orsay, Musée national d'art moderne). La rénovation complète du musée s'accompagnera également d'une réflexion sur le patrimoine cynégétique des musées français ; ainsi le réaménagement du musée de la Vénerie à Senlis, propriété de la ville, et celle du musée de la chasse de Gien, bientôt géré par le conseil général du Loiret, sont en cours d'études. Ces projets participeront pleinement de la nouvelle dynamique mise en oeuvre par la Fondation de la maison de la chasse et de la nature

et par son musée.

## Données clés

**Auteur :** M. Jean Tiberi
**Circonscription :** Paris (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 21325
**Rubrique :** Patrimoine culturel
**Ministère interrogé :** culture et communication
**Ministère attributaire :** culture et communication

## Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 7 juillet 2003, page 5311
**Réponse publiée le :** 11 mai 2004, page 3477